



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro 337

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2024, à 21 h 00, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 337 intitulé** « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2025 ».

Ledit règlement a pour objet d'établir les tarifs et frais applicables pour certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2025 ».

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-337/>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **20<sup>ième</sup> jour** du mois de **décembre** de l'an **2024**

*Jonathan Fortin, LL.B., OMA, avocat  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques*